



Conclusion d'un avenant à l'accord avec Madeco permettant à ce dernier de consolider sa position en tant qu'actionnaire de référence

Paris, le 27 novembre 2012 – Nexans annonce la conclusion, le 26 novembre, d'un avenant à l'accord conclu le 27 mars 2011 avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco, qui détient aujourd'hui environ 22,5 % du capital social et des droits de vote.

Faisant suite au souhait exprimé par Madeco, l'avenant a pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de Nexans de 22,5% (aux termes de l'accord initial) à 28% du capital social et des droits de vote, permettant ainsi au principal actionnaire de consolider sa position en tant qu'actionnaire de référence et partenaire de long-terme.

L'avenant prolonge en outre la durée du pacte, qui arriverait à terme 10 ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de 3 ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28% du capital social (*standstill*) et à conserver une participation minimum de 20% (*lock-up*). Si la participation de Madeco vient à dépasser 25% du capital social de Nexans au cours des 3 années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25% du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement de Madeco dans le capital de Nexans sera sans effet sur la gouvernance de la Société, dont le Conseil d'administration compte trois membres proposés par Madeco. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Madeco, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20% des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives). Enfin, les parties peuvent mettre fin à l'accord notamment en cas d'offre publique d'un tiers visant les actions de la Société.

L'intégralité de l'accord et du texte de l'avenant du 26 novembre 2012 figurent sur le site Internet www.nexans.com à la rubrique Finance / Documentation.

Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, déclare : « *En mon nom et en celui du Conseil, je me réjouis de la conclusion de cet avenant qui permet à Madeco, actionnaire principal du Groupe Nexans depuis 2008, de consolider sa position en tant qu'actionnaire*

de référence. Ce renforcement traduit la confiance dans les orientations stratégiques suivies par la Société et la volonté d'accompagner le Groupe dans son développement, également partagées par le Fonds Stratégique d'Investissement ».

Le Président de Madeco déclare : « Madeco considère que le Groupe Nexans a la capacité de faire face aux défis qu'il rencontre actuellement afin de renforcer sa position d'expert mondial et améliorer ses performances dans un environnement concurrentiel, difficile et en mutation. Pour ces raisons, Madeco, en tant que partenaire de long-terme de ce grand groupe français, continue d'apporter son soutien à la stratégie de Nexans ».

A propos de Nexans :

Inscrivant l'énergie au cœur de son développement, Nexans, expert mondial de l'industrie du câble, propose une large gamme de câbles et solutions de câblages. Le Groupe est un acteur majeur des marchés de transmission et distribution d'énergie, de l'industrie et du bâtiment. Les solutions de Nexans servent de nombreux segments de marché : depuis les réseaux d'énergie et de télécommunication, en passant par les ressources énergétiques (éoliennes, photovoltaïque, pétrochimie, industries minières...), jusqu'au transport (construction navale, aéronautique, automobile et automatismes, équipements ferroviaires...). Nexans est un groupe industriel responsable qui considère le développement durable comme faisant partie intégrante de sa stratégie globale et opérationnelle. Innovation continue en matière de produits, de solutions et de services, formation et implication des collaborateurs, orientation client et adoption de procédés industriels sûrs et caractérisés par un impact limité sur l'environnement, telles sont quelques-unes des initiatives majeures qui inscrivent Nexans au cœur d'un avenir durable. Avec une présence industrielle dans 40 pays et des activités commerciales dans le monde entier, Nexans emploie 25 000 personnes et a réalisé, en 2011, un chiffre d'affaires de près de 7 milliards d'euros. Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris, compartiment A. Pour plus d'informations : www.nexans.com ou www.nexans.mobi.

Contacts

Presse

Angéline Afanoukoé Tél. : +33 (0)1 73 23 84 12 angeline.afanoukoe@nexans.com

Relations Investisseurs

Michel Gédéon Tél. : +33 (0)1 73 23 85 31 michel.gedeon@nexans.com